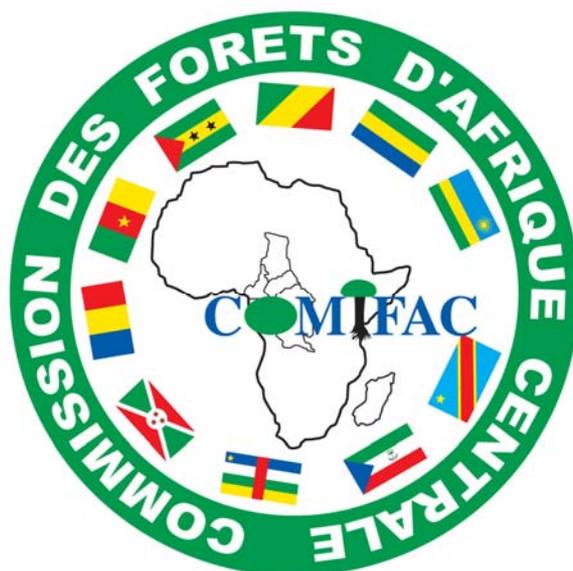


**IV<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MINISTRES  
DE LA COMMISSION DES FORETS  
D'AFRIQUE CENTRALE**

**MALABO, 19-21 SEPTEMBRE 2006**



**COMIFAC**

**DISCOURS BILAN  
DE S.E EMILE DOUMBA,  
MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,  
DES EAUX, DE LA PECHE  
ET DES PARCS NATIONAUX  
DE LA REPUBLIQUE GABONAISE,  
PRESIDENT EN EXERCICE DE LA COMIFAC**

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale,

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres en charge des Forêts de l'Afrique Centrale ;

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques ;

Monsieur le Maire de Malabo ;

Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires au développement ;

Distingués invités ;

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, au nom de la COMIFAC et au mien propre, remercier S.E Ricardo MANGUE OBAMA NFUBEA, Premier Ministre de la République de Guinée Equatoriale, de l'honneur qu'il a bien voulu nous faire en acceptant de présider personnellement la cérémonie d'ouverture de cette 4<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de notre Institution.

Monsieur le Premier Ministre, votre présence témoigne de l'intérêt tout particulier que la Guinée Equatoriale, sous la très haute direction de S.E Theodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République, Chef de l'Etat, accorde à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Qu'il me soit également permis, au nom du Gouvernement de mon pays, conduit par S.E Jean EYEGHE NDONG, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sous la très haute impulsion de S.E El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, ainsi qu'au nom de toutes les délégations ayant fait le déplacement de Malabo, d'exprimer notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple frère de Guinée Equatoriale, pour la qualité de l'accueil qui nous a été réservé.

Je voudrais enfin, en tant que Président en exercice de la COMIFAC, souhaiter la plus cordiale des bienvenues en République de Guinée Equatoriale à toutes les délégations ici présentes.

**Mesdames, Messieurs,  
Distingués invités ;**

Il vous souviendra que c'est à l'occasion de la 3<sup>e</sup> réunion ordinaire de notre organisation sous-régionale, tenue à Libreville du 20 au 22 juillet 2004, que la présidence de la COMIFAC a été confiée au Gabon.

Au moment où mon pays s'apprête à passer le flambeau à la Guinée Equatoriale, je voudrais dresser un bilan des activités de la COMIFAC, menées depuis lors.

Vous vous rappellerez qu'au moment où la présidence de la COMIFAC fut confiée à la République Gabonaise, cette institution n'était pas encore dotée de statuts conformes au droit sur les organisations internationales.

Son existence juridique reposait alors sur la « Déclaration de Yaoundé » de mars 1999.

Notre première préoccupation a donc été de mettre en place le cadre juridique de la COMIFAC sous forme d'un Traité constitutif, en vue de lui donner une existence juridique au plan international et de renforcer sa crédibilité auprès de nos partenaires au développement.

A cet effet, le Conseil Extraordinaire des Ministres, tenu à Libreville du 28 au 30 septembre 2004, a permis d'adopter les recommandations des experts juristes des Etats membres de la COMIFAC.

La COMIFAC, jusqu'alors appelée « Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale », est devenue « Commission des Forêts d'Afrique Centrale ». Elle s'est dotée de trois organes ; à savoir le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres et le Secrétariat Exécutif, conformément aux standards du droit international en la matière.

Le « Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale » a été signé à Brazzaville, le 5 février 2005, au cours du 2<sup>e</sup> sommet des Chefs d'Etat de la sous-région.

C'est à l'occasion de ces assises que nos Chefs d'Etat, animés par le souci d'une intégration régionale toujours plus forte et dynamique, ont accueilli dans notre Organisation d'autres Etats de la sous région, à savoir le Burundi, le Rwanda et Sao Tome et Principe.

En marge de ce Sommet,

- il a été procédé à la signature de l'« Accord de coopération entre les gouvernements de la République du Cameroun, de la République du Congo, et de la République Gabonaise, relatif à la mise en place de la Tri nationale DJA-ODZALA-MINKEBE »,
- par ailleurs, dans le cadre d'une réunion des parties prenantes au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, PFBC, la France a repris la facilitation jusque là tenue par les Etats Unis d'Amérique.

**Mesdames, Messieurs,  
Distingués invités ;**

Comme vous le savez, le Plan de Convergence, adopté par les Chefs d'Etat lors du Sommet de Brazzaville, présente, à l'échelle de la sous-région, les dix axes stratégiques de la COMIFAC en matière de gestion forestière et de conservation.

En prenant le relais de la République du Congo le 22 juillet 2004, la présidence gabonaise a focalisé son mandat sur les trois axes stratégiques suivants :

1. harmonisation des politiques, institutions, législations, normes et fiscalités forestières,
2. développement des mécanismes de financement ;
3. renforcement des capacités et formation.

A ces priorités, il convient d'ajouter la ratification par l'ensemble des Etats membres du Traité instituant la COMIFAC.

Le premier axe, **l'harmonisation des politiques forestière et fiscale**, vise la mise en place, au sein des Etats membres, d'une approche commune en matière de gestion des ressources forestières.

A cet égard, sur financement de la FAO, en partenariat avec les Pays-Bas, la COMIFAC a commis une étude portant sur les thématiques « Harmonisation des politiques » et « Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et le braconnage » dans sept des dix Etats membres.

Des fora nationaux se sont tenus dans chacun de ces Etats. Le forum sous-régional de validation des rapports de synthèse vient de se tenir du 4 au 6 septembre dernier à Douala. Les recommandations de ces travaux vont être soumises à l'approbation du Conseil des Ministres au cours de la présente session.

Le deuxième axe porte sur **le développement des mécanismes de financement** afin d'assurer à la COMIFAC un financement durable pour son fonctionnement et de contribuer à la mise en œuvre de ses programmes de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Dans ce cadre, le Conseil extraordinaire des Ministres, organisé à Libreville le 24 mars 2006, s'appuyant sur une étude financée par la France, a retenu comme

mécanisme de financement autonome, l'instauration d'une taxe d'affectation spéciale, prélevée au sein de l'espace COMIFAC, sur les importations des Etats membres.

Par ailleurs, le principe de la création à un niveau régional d'un mécanisme de financement durable de la conservation de la biodiversité du Bassin du Congo a été présenté en juin 2005, par le Groupe de Travail sur les financements durables mis en place par la Facilitation française. Une requête de financement devrait être soumise prochainement au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour réaliser l'étude de faisabilité s'y rapportant.

Parallèlement à la recherche de financements, un accent particulier a été mis sur l'opérationnalisation du Plan de Convergence, pour traduire en actions ses dix axes stratégiques.

A cet égard, un atelier sous-régional de finalisation du Plan d'opération sur la période 2006-2008 a été organisé à Kinshasa du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2006. Ce travail est en cours de consolidation au niveau du Secrétariat Exécutif.

A cet effet, les débats de la 4<sup>e</sup> réunion plénière du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, tenue à Paris le 22 juin 2006, ont essentiellement été consacrés au financement dudit Plan.

Ainsi, lors du tour de table, les contributeurs du PFBC ont confirmé leur disponibilité à accompagner la

COMIFAC dans la mise en œuvre du Plan d'opération triennal 2006/2008. Ils ont également confirmé la poursuite de leurs appuis pour la période 2006-2010.

Il me plaît de rappeler notamment les engagements des Etats Unis d'Amérique à hauteur de 15 millions de USD par an sur cinq ans dans le cadre du Programme CARPE, de l'Union Européenne pour un total de 120 millions d'euros et de la France, à concurrence de 80 millions d'euros.

Le troisième axe a trait **au renforcement des capacités et à la formation**. Il s'agit d'assurer la formation des acteurs du secteur forestier, de faciliter les transferts de technologie et l'acquisition des savoirs.

Dans cette perspective, nous avons mené un certain nombre d'actions. Je citerai les quatre principales :

- la première a concerné l'organisation en juillet 2005 à Libreville, avec l'appui de la Facilitation française, d'un atelier sous-régional de formation de 25 cadres de l'espace COMIFAC, sur les mécanismes de financement novateurs,
- la deuxième a consisté en une série de formations sur la séquestration de carbone forestier, organisées respectivement au Cameroun, au Congo, au Gabon et en RD Congo ;
- la troisième a porté sur les programmes de formation régionale spécialisée dans les domaines de l'aménagement durable et de l'industrie du bois au CRESA Forêt-Bois au Cameroun, à l'ENEF au Gabon et à l'ERAIFT en RD Congo ;

- la quatrième a été la mise en place, avec le concours de la Facilitation française et de l'Union Européenne, d'un cadre de concertation régional sur la formation avec l'objectif de proposer notamment de nouvelles filières de formation sur des sujets innovants tels que la certification et l'audit forestier, pour favoriser les synergies entre écoles spécialisées de la sous-région et promouvoir des partenariats entre ces écoles et celles des pays industrialisés.

Je voudrais également me féliciter des initiatives entreprises en matière d'information et d'échange d'expériences au sein de la COMIFAC, en vue d'harmoniser nos points de vue et d'arrêter une position régionale sur les enjeux forestiers et environnementaux de l'heure, à l'occasion des rencontres internationales.

Ainsi, la COMIFAC a préparé et fait valoir le point de vue commun de ses Etats membres sur la déforestation évitée, notamment lors du 6<sup>e</sup> Forum des Nations Unies sur les Forêts, tenu en février 2006 à New York et de la 8<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique de mars 2006 au Brésil.

Je voudrais par ailleurs me réjouir de l'étude conduite par CARPE sur l'état des forêts d'Afrique Centrale et qui fait ressortir un niveau de dégradation faible comparativement à d'autres zones forestières du reste du monde.

**Mesdames, Messieurs,  
Distingués invités ;**

La Présidence gabonaise s'est également investie dans le processus de ratification du Traité de la COMIFAC par les Etats membres.

A ce sujet, il m'est particulièrement agréable d'adresser mes sincères félicitations à la République de Guinée Equatoriale pour la diligence dont elle a fait preuve en menant la première cette procédure à son terme. Je voudrais également féliciter la République du Cameroun et la République Centrafricaine, dont les instruments de ratification ont été transmis au Secrétariat Exécutif.

J'ai bon espoir que d'ici la fin de l'année 2006, les autres Etats membres, à l'instar de mon pays où le processus est quasiment à son terme, auront ratifié le Traité.

**Mesdames et Messieurs,  
Distingués invités,**

La plupart des actions de la présidence gabonaise ont été rendues possibles grâce à l'appui multiforme de tous les partenaires réunis au sein du PFBC, en tête desquels il me plaît de citer la France qui a assuré avec tant de dynamisme sa mission de facilitation. Que ces partenaires trouvent ici l'expression de la profonde gratitude des Etats membres de la COMIFAC.

Je voudrais remercier chaleureusement le Secrétaire Exécutif et toute son équipe, pour la qualité de leur travail et leur dévouement à la COMIFAC.

Qu'il me soit aussi permis de saluer mes collègues, Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement qui, par leur précieuse collaboration et leurs conseils avisés, m'ont permis de faire progresser la cause de la COMIFAC.

Je reste enfin reconnaissant à mon pays, à Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, et à Son Excellence Jean EYEGHE NDONG, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, pour les investissements consentis et le soutien dont ils ont bien voulu me gratifier tout au long de la présidence gabonaise de la COMIFAC.

**Mesdames et Messieurs,  
Distingués invités,**

A Yaoundé en 1999 et à Brazzaville en 2005, nos Chefs d'Etat ont très clairement affiché à la face du monde leur conviction sur l'importance de la conservation et leur détermination à conduire des politiques forestière et environnementale basées sur la gestion durable et responsable de nos écosystèmes.

Au regard des menaces que fait peser sur notre planète la poursuite effrénée des activités humaines destructrices de la couche d'ozone, il n'est pas, à notre niveau, d'engagement irréversible aussi fort et de

directive aussi exigeante et passionnante que ceux alors pris par nos Chefs d'Etat !

C'est dire le devoir de pugnacité qui doit nous animer dans la poursuite des actions d'ores et déjà engagées et celles devant l'être du Plan de Convergence.

Aussi, au moment où le Gabon s'apprête à passer le flambeau à la Guinée Equatoriale, voudrais-je assurer l'équipe qui prendra en charge les destinées de la COMIFAC de l'entière disponibilité de ses homologues et frères d'Afrique Centrale et en particulier de la mienne, à œuvrer à ses côtés pour l'aboutissement du Plan de convergence.

Je voudrais également lui rappeler la grande disponibilité de Madame WANGARI, Prix Nobel de la Paix, cooptée à Brazzaville par nos Chefs d'Etat pour faire valoir nos idéaux à l'échelle du monde. Nul doute que sa participation effective à notre action raffermira et élargira notre Partenariat à la cause de la conservation et de la gestion durable de nos écosystèmes forestiers pour le plus grand bien de l'Humanité.

C'est le lieu de me féliciter de la forte dynamique qui s'est développée dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. Je remercie sincèrement nos partenaires qui, depuis le démarrage de cette Initiative, œuvrent à nos côtés avec beaucoup de conviction à faire du Bassin du Congo un modèle exemplaire de développement durable.

Je tiens enfin à saluer nos nouveaux partenaires qui ont bien voulu s'associer à cette grande Aventure de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale en rejoignant notre groupe lors de la dernière réunion plénière du PFBC tenue en juin 2006 à Paris, à savoir : l'Italie, le Mécanisme Mondial, le Secrétariat de la Convention sur la Lutte contre la Désertification et la SNV.

Sur ce, au nom de la République Gabonaise, j'ai l'honneur et le plaisir de remettre le flambeau à la République soeur de Guinée Equatoriale à qui je souhaite bonne chance et plein succès dans l'exercice de sa présidence de la COMIFAC.

Vive la COMIFAC !

Vive la coopération sous-régionale !

Vive la coopération internationale !

Je vous remercie.